



Nice le 02 Octobre 2020

**Monsieur le Directeur Général
Grand Hôtel 4eme
Hôpital de Cimiez**

Objet : Conditions météorologiques « tempête Alex »
02 Octobre 2020 fermeture des établissements scolaires

Monsieur le Directeur Général,

Nous prenons en compte votre message en date du 01.10.2020 suite à l'annonce du préfet de fermer les établissements scolaires du département suite à l'arrivée de mauvaises conditions météorologiques.

A ce titre, nous vous demandons, devant cette situation exceptionnelle, qu'aucun agent qui n'a pu se rendre sur son poste de travail ne soit sanctionné par une retenue sur salaire ou une retenue d'heures.

Nous vous demandons également que les agents de tous grades qui seront obligés de doubler leurs missions sur leur poste et qui ont dû assurer la continuité de service soient rémunérés en heures supplémentaires s'ils le souhaitent.

Il faut également bien veiller à ce que les astreintes qui ont été déclenchées soient rémunérées.

Nous vous rappelons que les personnels sont soumis à des conditions de travail déjà très difficiles au vu du manque de moyens et à chaque mesure exceptionnelle, ils répondent présents.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour la CGT

GAUBERTI Stéphane
Secrétaire Général CGT CHU de Nice

Nice le 02 Octobre 2020